



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE CONSEIL COMMUNAUTAIRE du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS : 19 titulaires - 1 suppléant votant - 2 suppléants non votants

Monsieur Georges BERNAT, Madame Josette TEISSEIRE, Monsieur Dominique MAYERE, Monsieur Gérard BURELLIER, Monsieur Sébastien PERROTON, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Philippe DUCREUX, Monsieur Robert MERLE, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Monsieur Alain BERAUD, Madame Marie-Christine MURON, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Marius DAVAL, Madame Chantal COSTA, Madame Brigitte LUGNE, Monsieur Philippe MANGAVEL, Monsieur Michel DARMET, Monsieur Dominique FRAISE, Monsieur Jean-Louis GAILLARD

ABSENTS : 2 élus

Commune de St Germain Laval - Martine CHARON
Commune de St Germain Laval - Loïs FAURE

EXCUSES :

Commune de Dancé - Régine RAJOT suppléée par Sébastien PERROTON
Commune de Pommiers - Henri CHERBLAND
Commune de St Germain Laval - Sandra MATHELIN
Commune de St Germain Laval - Françoise GERY

POUVOIRS : 3

- Monsieur Henri CHERBLAND (Commune de Pommiers) a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL (Commune de St Georges de Baroille)
- Madame Sandra MATHELIN (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Madame Marie-Christine MURON (Commune de St Germain Laval)
- Madame Françoise GERY (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Monsieur Alain BERAUD (Commune de St Germain Laval)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Dominique MAYERE (Commune de BULLY)

TITULAIRES PRESENTS : 19

SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE : 1

POUVOIRS : 3

INTERVENTION AVANT LE CONSEIL

Monsieur le Président accueille Monsieur Royet, Trésorier de l'association Générations - Mouvement accompagné de son épouse.

Monsieur Royet présente rapidement la fondation génération mouvement tant au niveau national qu'au niveau départemental.

Il explique que son intervention a pour but de présenter aux élus ladite association dans un 1^{er} temps. Dans un second temps, il souhaite faire une réunion d'information à destination de l'ensemble des associations du territoire voire de manière plus élargie.

Le Président remercie Monsieur et Madame Royet pour leur présentation.

Après désignation du secrétaire pour cette séance, le Président ouvre la séance et propose d'ajouter les deux questions suivantes à l'ordre du jour :

1°) Autorisation de signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires avec la Société FLOVAE moyennant un prix de 250 000 € (net vendeur)

2°) Autorisation de lancer la consultation d'un maître d'œuvre et des travaux pour la Maison de santé de Saint Martin la Sauveté

Le conseil à l'unanimité accepte le rajout de ces deux questions.

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018 :

Madame RAJOT, absente, souhaite que la remarque suivante soit indiquée : p8 il y a une faute de français ; il faut lire : « Autorise le Président à déposer un permis de construire et à lancer les consultations nécessaires ».

Après lecture de la remarque ci-dessus, le procès verbal, à l'unanimité, est approuvé.

1. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

1.1 Modification des statuts de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

Monsieur le Président rappelle que la dernière révision des statuts de la CCVAI date du 3 novembre 2016 (arrêté préfectoral N° 4/SPR/2017) et que pour pouvoir prétendre à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée prévue à l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est nécessaire qu'une modification statutaire soit en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Il précise que les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique doivent exercer un certain nombre de compétences (8 des groupes 12 listées à l'article L 5214-23-1 du CGCT).

Il rappelle les 7 compétences actuellement exercées par la CCVAI, à savoir :

- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitements des déchets des ménages et déchets assimilés
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création et gestion de maisons de services
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Développement et aménagement sportif

Il rappelle également qu'avant octobre 2017, le conseil communautaire s'était posé la question sur les 9 compétences qu'elle devait exercer pour conserver la DGF bonifiée. On en avait 7, il en fallait à l'époque deux autres supplémentaires pour être éligible. La dotation devait nous être compensée pendant 2 ans. La loi de finances de décembre 2017 a fait passer le nombre de compétences à 8.

La DGF bonifiée a des grandes chances de disparaître sur 2018. Notre CIF a augmenté (2017 : 0.417, 2018 : 0.44). le CIF sert à conserver une DGF.

Il présente un tableau qui reprend les dotations sur 2016 / 2017 et celles connues sur 2018.

Après cette présentation, le Président propose une modification de statuts envisagée et discutée lors du bureau, à savoir la compétence eau (compétence optionnelle). Il ajoute que le syndicat de la Bombarde existe depuis 1947 et exerce la compétence eau. Il précise que les communes, de fait, ont la compétence eau par la clause générale de compétences et que l'actif est au syndicat de la Bombarde.

Aucune écriture comptable n'est nécessaire, l'actif appartenant au syndicat.

Pour réaliser cette compétence, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable adhérera au 1^{er} janvier 2019 au syndicat de la Bombarde.

Le président précise qu'il y aura dans ce cas une représentation- substitution. Les délégués seront élus par le conseil communautaire parmi les élus communautaires et / ou les élus communaux.

Au 1^{er} janvier 2019, s'il faut 2 titulaires et 2 suppléants comme actuellement, il n'y aura pas assez d'élus communautaires.

Il ajoute également qu'il va y avoir l'arrivée d'une commune nouvelle par la fusion de trois communes actuelles.

Il précise que le syndicat de la Bombarde deviendra un syndicat mixte fermé.

Monsieur JL GAILLARD, précise que des élus communaux pourront être membres du syndicat et qu'aujourd'hui un VP est un membre non élu communal. Il est « seulement » électeur. Ce VP, dans ce contexte, ne pourra plus être membre du syndicat.

Le syndicat deviendra un syndicat mixte, donc nouveau statut et il n'est pas dit que le syndicat garde la représentation à 2 délégués titulaires et 2 suppléants, on peut imaginer de les réduire à 1 titulaire et 1 suppléant.

Il ajoute, que sur les 4 EPCI, il semblerait que la CCVAI souhaite prendre la compétence eau. Loire Forez aura au 1^{er} janvier 2020 la compétence eau d'office. Forez Est est en réflexion. Urfé ne l'a prend pas pour le moment.

Le Président ajoute que le Président de Loire Forez Agglomération se pose la question sur la gestion de l'eau en 2020. Une étude d'opportunité va être lancée car il semblerait qu'il y ait une cinquantaine de gestions d'eau différente.

Même si LFA se pose la question, elle peut reprendre la gestion, et la question de la représentation se posera car LFA représente entre 40 et 45 % des communes du syndicat de la Bombarde.

Se posera alors la survie du syndicat.

Monsieur JL GAILLARD, apporte les éléments suivants : le syndicat de la Vêtré voulait se marier avec le syndicat de la Faye pour garder son indépendance. Le Préfet de la Loire s'y oppose en matière de cohérence et de continuité territoriale, Noirétable n'étant pas encore adhérente au syndicat de la Vêtré.

Il serait souhaitable de faire un grand syndicat Loire centre, ce qui permettrait de réfléchir à la sécurisation de l'eau.

Le Président : si les syndicats ne proposent pas d'organisation, LFA va récupérer l'ensemble.

Monsieur Michel DARMET fait remarquer qu'il y aura un problème de représentativité pour les petites structures.

Monsieur Alain BERAUD : Pour l'instant, il n'y a qu'un EPCI et des petites communes, la loi le permettant. Il faut faire en sorte que la représentation se fasse par commune.

Il y aura une incidence budgétaire à hauteur de 1.50 € par habitant puisque ce sera l'intercommunalité qui adhérera et la récupérera au titre du transfert des charges après que la CLECT se soit réunie.

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE la modification des statuts et prendra la compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2019 après délibération à la majorité qualifiée des communes.

Un projet de délibération sera envoyé aux communes.

1.2 Désignation d'un représentant PLH (Programme Local de l'Habitat) en qualité de personne associée à Forez Est

Lors du conseil du 6 septembre le conseil a discuté sur le principe suivant :

Madame Françoise CLEMENT, en charge des questions d'HABITAT à la CCVAI, accepterait de représenter la CCVAI au sein de cette instance.

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Madame CLEMENT en tant que représentante de la CCVAI au PLH Forez Est.

1.3 Maison de santé à Saint Martin la Sauveté : Marché de travaux

Monsieur le Président informe qu'une Kiné souhaite prendre en location une partie de la maison de santé à Saint Martin la Sauveté. A cet effet, des aménagements sont nécessaires.

Monsieur Marius DAVAL indique que la commune de Saint Martin la Sauveté va regarder pour établir une convention pour le 3^{ème} étage de la maison de santé et qu'elle sera proposée à la CCVAI

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,
AUTORISE le Président à lancer une consultation pour un Maître d'œuvre et pour les travaux dans le cadre de l'aménagement de la maison de santé à Saint Martin la Sauveté.

2. ECONOMIE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Attribution d'une subvention au titre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Il est rappelé que la CCVAI a conventionné en septembre 2017 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes afin qu'elle puisse participer au financement des aides économiques auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région. Dans ce cadre-là, une entreprise du territoire, la SARL « AU P'TIT CREUX », sollicite une aide économique auprès de la CCVAI en vue d'une mise aux normes et modernisation de son établissement.
Le dossier a été déposé à la chambre de commerce et d'industrie par le site de proximité.

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 169.00 € à la Sarl « AU P'TIT CREUX ».

2.2 Cession Bâtiment ateliers partagés

Monsieur le Président indique que pour faire suite au conseil de juillet, la société FLOVAE souhaite acquérir le bâtiment des ateliers partagés. Ledit bâtiment a une surface d'environ 600 m2.
Le Président demande au conseil de l'autoriser à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires avec la Société FLOVAE moyennant un prix de 250 000 € (net vendeur)

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,
AUTORISE le Président à signer l'acte de vente avec la Société FLOVAE moyennant un prix de 250 000 € (net vendeur)
AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents

3. ENVIRONNEMENT - GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

3.1 Tarifs de vente des composteurs - Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2018

Monsieur le Président indique qu'une opération de sensibilisation au compostage se déroulera du 17 au 25 novembre dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets 2018, et plus largement dans le cadre de nos actions de communication sur la réduction et la prévention des déchets.
Cette opération consiste à proposer à la vente aux usagers du territoire, des composteurs à prix réduit.

Ceci suppose une modification des tarifs de vente des composteurs pendant cette opération.

Les tarifs "réduits" pour la vente de composteurs seraient :

- Composteur bois de 400 L : 20 € (au lieu de 25 €)
- Composteur plastique de 400 L : 15 € (au lieu de 20 €)

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE de modifier temporairement les tarifs de vente des composteurs à l'occasion de l'opération de sensibilisation au compostage qui se déroulera du 17 au 25 novembre.

Tarifs "réduits" pour la vente de composteurs :

- Composteur bois de 400 L : 20 € (au lieu de 25 €)
- Composteur plastique de 400 L : 15 € (au lieu de 20 €)

4- CULTURE

4.1 Avenants contrats de travail professeurs de musique et danse

Monsieur le Président rappelle que les contrats des professeurs de l'école de musique et danse de la Communauté de Communes des Vals d' Aix et Isable sont modifiés par avenant chaque année à la rentrée et sont adaptés au nombre d'heures de chaque professeur puisque les inscriptions ont lieu dans la première quinzaine de septembre.

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président à signer les avenants aux contrats des professeurs de l'école de musique et de danse dès connaissance des heures de cours.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Le conseil a pris acte des décisions suivantes prises en vertu des délégations qu'il a consenties au PRESIDENT depuis le précédent conseil, à savoir :

DEC2018_013P Convention de mise à disposition et d'utilisation des installations de la piscine intercommunale Forez Aquatic au profit des scolaires

Coût : 189.93 € par séance en sus 1,40 € par bonnet et par élève

2°) Il est précisé qu'une réunion avec l'Inspecteur d'Académie aura lieu le 2 octobre dans la salle de la CCVAI à propos de la charte école.

3°) Monsieur le Président informe qu'il a reçu avec Monsieur Alain BERAUD la directrice de la Poste et fait lecture du courrier reçu. Ils ajoutent qu'ils ont indiqué lors de leur rencontre que les collectivités ne veulent pas récupérer les missions de la poste. Il devrait y avoir une expérimentation avec l'association Familles rurales pour remplacer le guichet de la poste.

4°) Certains élus échangent sur la problématique des subventions de l'agence de l'eau qui suspend toute subvention pour les nouveaux dossiers, il manque des crédits. L'étude ne se fait plus à la parcelle.

La SAUR serait d'accord pour faire les études de sol pour le SPANC. Elle a sollicité les communes qui ont un SPANC communal et a instruit un certain nombre de dossiers. L'agence de l'eau annonce, aujourd'hui qu'elle n'allouera plus de subvention. Les maires sont dans l'embarras au regard des administrés qui ont engagé des dépenses et se verront refuser les subventions.

5°) Au sujet de la fibre : le réseau est prévu d'alimenter tous les bâtiments répertoriés. Mais sur le terrain, certaines équipes ne veulent pas passer pour une question d'élagage. Il n'est pas question que les communes financent l'élagage car il est prévu que la fibre soit amenée même s'il n'y a pas de téléphone au départ.

6°) Plan mercredi : au regard des documents sur le site de la sous-préfecture, il est indiqué qu'il s'agit de périscolaire (du lundi au vendredi) et d'extrascolaire les Week End et vacances scolaires.

Le PEDT est caduque pour les nouvelles dispositions et continuer d'exister pour les anciennes dispositions. Si l'on souhaite croiser avec le service Enfance Jeunesse, les communes doivent délibérer pour que le transfert de compétence du mercredi à la CCVAI se fasse.

7°) Enfance Jeunesse : Monsieur le Président indique que pour exercer cette compétence dans nos locaux, il y a problème de place et de transport puisque certaines activités ont lieu dans la salle prêtée par la commune de Saint Germain Laval.

Il serait souhaitable que le service enfance jeunesse dispose d'un lieu en adéquation pour les enfants. Il y a peu de possibilité d'espace aujourd'hui.

La salle des sports d'AMIONS pourrait recevoir les enfants. Il n'y plus de compétition.

La mezzanine représente environ 80 m², un aménagement de cet espace vierge pourrait être réalisé. Le lieu est fermé, chauffé, un espace de jeux est présent, un boulodrome et depuis le 14 juillet un city stade.

Le problème c'est que la salle des sports n'est pas sur la commune de Saint Germain Laval et cela va engendrer des déplacements. Pour Familles Rurales, cela ne leur pose pas de problème. Il y aurait l'avantage que cette salle serait utilisée alors qu'aujourd'hui elle est sous utilisée.

Nous pouvons lancer une réflexion sur cette faisabilité si vous le souhaitez et voir l'accessibilité à l'étage. On peut mettre une plateforme d'environ 80 - 90 m².

Nous pourrions garder l'espace sport, les deux vestiaires sauf celui de l'arbitre qui n'a plus de raison d'être (plus de compétition)

On peut interroger la commission de sécurité à ce sujet. Le problème c'est le déplacement pour les familles.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité souhaite continuer la réflexion sur cet aménagement.

La séance est levée à 22 h 30

Les prochains Conseils Communautaires sont fixés au Jeudi **8 novembre 2018 à 20 H 30** et au Jeudi **13 décembre 2018 à 20 H 30**

Après les questions diverses et informations, les discussions se sont poursuivies en toute convivialité autour d'un buffet offert par la Commune de SAINT POLGUES.